

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.09.2019	15h49		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État			Lié à :(obligatoire) ad 19.004
Titre : Amendement au projet de loi sur les chiens (LChiens)			
Contenu :			
Art. 19, alinéa 2 (nouveau)			
<i>²Les nouveaux propriétaires de chiens doivent suivre un cours obligatoire. Le Conseil d'État en fixe les modalités.</i>			
Motivation (facultatif) :			
<p>Comme il l'a déjà défendu en commission, le Conseil d'État s'oppose à la réintroduction cantonale de cours obligatoires pour la détention de chiens. Non harmonisée au niveau fédéral, cette obligation ne produira pas l'effet escompté vu les flux réguliers entrant et sortant de par la frontière cantonale. À noter que les cas de morsures restent stables après l'abolition de la législation fédérale. La réintroduction de cette obligation serait par ailleurs coûteuse et lourde administrativement, nécessitant 1 EPT complémentaire au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). De plus, le coût estimé de 150 à 250 francs pour chaque nouveau chien représenterait une charge non négligeable tous les 10 à 15 ans, notamment pour les personnes fragilisées.</p> <p>Si le Grand Conseil souhaite malgré tout aller dans cette direction, le Conseil d'État demande de limiter cette obligation aux nouveaux propriétaires de chiens, rendant l'exigence plus proportionnée à différents points de vue. Il n'en demeure pas moins qu'elle représenterait une charge complémentaire pour les administrations cantonale et communales ainsi que les détenteurs. À noter que le projet de loi qui vous est soumis permet à l'autorité cantonale d'exécution – le SCAV – de rendre obligatoire le suivi d'un cours lorsqu'un problème de détention est connu à travers le canton. Il s'agit d'une mesure de police répondant au besoin.</p>			
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :			
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	